

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales modifications du texte sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Le texte intégral de la réponse du GAFI à la consultation publique sur la révision des recommandations est disponible en anglais sur : <http://www.fatf-gafi.org/dataoecd/49/29/49684543.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

SEPA

Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télégramme. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux.

Financement de l'économie, des PME et des collectivités locales

MM. François Baroin, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME, ont réuni le 20 février 2012 les représentants des cinq principales banques françaises, la Banque de France et la Médiation du crédit, afin d'examiner la situation du financement de l'économie.

S'agissant des entreprises, les participants ont noté que les encours de crédit continuent de croître plus vite en France (+4,4 %) que dans le reste de la zone euro. Les crédits aux PME et TPE restent dynamiques. Pour les TPE, l'encours des crédits atteint 21 milliards d'euros fin 2011. Les banques ont renouvelé leurs engagements d'accompagner les besoins de financement des PME.

Concernant les collectivités locales, le gouvernement mettra en place une nouvelle enveloppe de 5 milliards d'euros sur fonds d'épargne et le secteur bancaire apportera environ 10 milliards d'euros de crédits nouveaux.

Le financement des micro-entreprises en décembre 2011 est disponible en téléchargement :

http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Economie_et_Statistiques/2011-12-stat-info-financement-des-microentreprises-france-trimestriel.pdf

Financement des collectivités locales

Dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia, un accord a été trouvé entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et Dexia. Il prévoit : la création d'une co-entreprise entre La Banque Postale et la Caisse de Dépôts qui commercialisera des nouveaux prêts aux collectivités locales françaises dont le refinancement sera assuré par Dexia Municipal Agency ; la création d'un nouvel établissement détenu par l'Etat (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %).

Publications

Le financement des PME-ETI par le marché

Le rapport de Gérard Rameix, médiateur du crédit, et Thierry Giami, président de l'Observatoire du financement des entreprises par le marché, est disponible en téléchargement sur :

http://www.economie.gouv.fr/files/20120221_financement_pme_eti.pdf

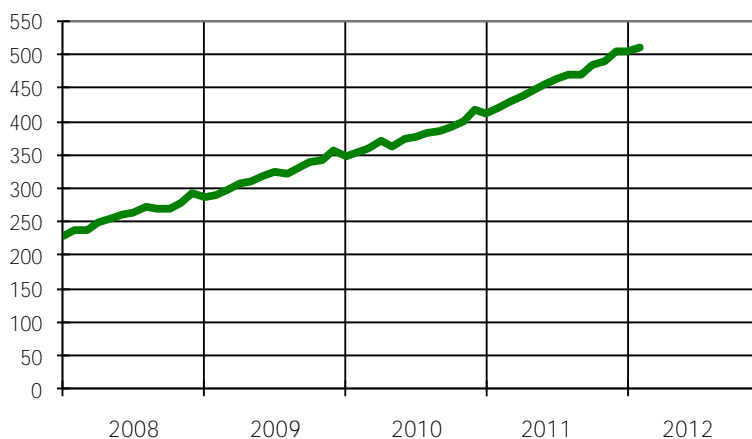
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

A fin février, les émissions nettes de billets progressent de près de 7 millions d'euros sur le mois (soit +1,4 % contre -0,6 % le mois précédent) et s'établissent à 510 millions d'euros. Les émissions nettes de billets en nombre suivent une tendance comparable : +1,3 %, après -2 % le mois précédent. Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit à 9,4 millions au 29 février 2012, dont 73 % sont constitués de la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette). La progression de l'émission nette de billets ayant évolué à un rythme assez proche en nombre et en valeur en février, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île reste stable, à 54,1 € au 29 février.

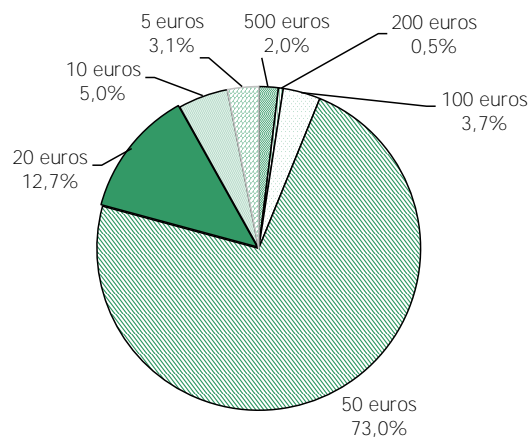
Emissions nettes cumulées de billet au 29 février 2012

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 29 février 2012



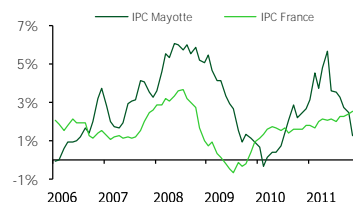
Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Indice des prix

En janvier 2012, l'indice des prix à la consommation à Mayotte est stable. Sur un an (janvier 2012 par rapport à janvier 2011), les prix augmentent de 0,9 %. Les prix des produits alimentaires et boissons sont en léger recul (-0,2 %), du fait de la baisse des prix des produits céréaliers (-2,5 %), des produits frais (-1,3 %) et laitiers (-0,9 %). Les boissons non alcoolisées se renchérissent (+1,3 %), ainsi que les autres produits alimentaires (conserves, huiles, épices, +1 %), et les viandes et volailles (+0,9 %). Les prix de l'énergie sont stables. Ceux du tabac sont en légère progression (+0,3 %), comme ceux des services aux ménages (+0,2 %) et des transports et télécommunications (+0,1 %).

Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



Source : INSEE
Base 100 : année 2006

Economie

Dans le cadre de la départementalisation de Mayotte, le gouvernement avait affecté, pour trois ans, 30 millions d'euros au Fonds mahorais de développement économique social et culturel (FMDESC). La préfecture a lancé en février un appel à projets pour la deuxième tranche du FMDESC, d'un montant total de 10 millions. Cet appel à projets correspond à la section du fonds relative aux « projets portés sous maîtrise d'ouvrage privée ». Sont ainsi visés, en priorité, les projets d'investissement issus du secteur privé. Pour être éligibles, les projets devront comprendre un seuil d'investissement minimum de 50 000 euros. De plus, ils devront respecter certains objectifs : appuyer la structuration des filières de développement économiques prioritaires, soutenir le développement et la modernisation des entreprises de Mayotte, stimuler la concurrence et développer les secteurs stratégiques. Par ailleurs, la préfecture a retenu des secteurs d'éligibilité prioritaires tels que :

- le financement de travaux d'aménagement et d'équipement de zones d'activité ;
- le financement de projets privés d'investissement contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire ;
- les aides directes à l'équipement et à l'investissement matériel pour la modernisation des entreprises ;
- les actions d'appui et d'accompagnement à la création des entreprises à technologie innovante.

La date limite de réception des dossiers par le secrétariat général pour les affaires économiques et régionales est fixée au 20 mars 2012.

Télécommunications

Le haut débit sera opérationnel à Mayotte le 25 avril prochain, soit avec un mois de retard par rapport à la date initialement prévue.

Energie - Environnement

- Depuis le 1^{er} février 2012, le prix de l'essence a augmenté de 5 centimes et celui du gazole de 4 centimes. Cette augmentation est la première en dix mois, après la baisse du gazole en décembre dernier. En moyenne sur l'ensemble des produits pétroliers, la hausse depuis le précédent arrêté préfectoral est de 3,38 % (baisse du gazole en décembre dernier).
- Dans le cadre de la lutte contre la pollution et afin d'assainir le parc automobile de l'île, le Conseil général de Mayotte envisage d'augmenter les taxes douanières sur les véhicules d'occasion (qui concernent deux fois plus d'immatriculations que les véhicules neufs). Dans la même lignée, les grosses cylindrées considérées comme plus polluantes seront davantage taxées.

Activité portuaire

Dans sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil général a adopté l'activation de la délégation de service public (DSP) du port de Longoni. L'exploitation du port devrait être attribuée en décembre 2012 et la durée de la concession s'étalerait entre 15 et 20 ans.

Social

A la suite des inquiétudes exprimées par le Conseil général sur la prise en charge des frais occasionnés par la mise en place du RSA (collecte d'informations, mise en place des centres d'accueil, instruction des dossiers, logistique, etc.), l'arrêté ministériel du 26 janvier 2012 en application de la loi de finances 2012 prévoit une compensation financière via le versement à la collectivité d'une fraction de la taxe intérieure de la consommation des produits pétroliers (TICPP) collectée par l'Etat.

Tourisme

Le 5 février 2012, le Clipper Odyssey, yacht de 102 mètres a fait escale sur l'île. Il transportait à son bord 128 passagers et 50 membres d'équipage qui ont profité, à leur escale, du nouveau ponton mis en service et des animations culturelles organisées à leur attention à la place de la République à Mamoudzou.

ACTUALITE REGIONALE

La Société générale de transport maritime s'est équipée de deux nouveaux navires (Gombessa et Citadelle), en renfort au Maria Galanta qui devra subir une révision complète. Ces bateaux étaient attendus à Mayotte non seulement pour le transport de personnes entre Mayotte et Anjouan qui génère une demande importante (15 000 personnes par an), mais encore pour les reconduites à la frontière (21 762 en 2011) dans des conditions optimales de sécurité.

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois	
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	janv.-12	113,9	0,1%	0,9%	
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	janv.-12	9 601	9,8%	-	
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros) (hors hydrocarbures)	mensuelles cumulées	déc.-11 déc.-11	19 329 305 970	3,7% 6,7%	-18,4% -4,0%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles cumulées	déc.-11 déc.-11	519 6 511	12,1% 8,7%	-36,2% -27,7%
	Taux de couverture	mensuels cumulés	déc.-11 déc.-11	2,68% 2,13%	0,20 pt 0,04 pt	-0,75 pt -1,03 pt
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels cumulés	déc.-11 déc.-11	369 5 394	17,5% -	-29,2% -9,0%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels cumulés	déc.-11 déc.-11	29 971 289 919	92,1% -	11,9% 3,6%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels cumulés	déc.-11 déc.-11	37,1 998,2	-6,9% -	-0,2% n.d
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles cumulées	déc.-11 déc.-11	8 300 71 267	n.d n.d	-11,1% -7,6%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle cumulée	déc.-11 déc.-11	10 194 109 523	13,5% -	2,9% -2,5%

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	14/12/2011
Taux de la facilité de dépôt	1,75%	14/12/2011
	0,25%	14/12/2011

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/11)					
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	2,25%	2,25%	2,75%	2,50%	1,50%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2012)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,7845%	0,6168%	0,3877%	0,3662%	0,6270%	1,0490%	1,3460%	1,6790%

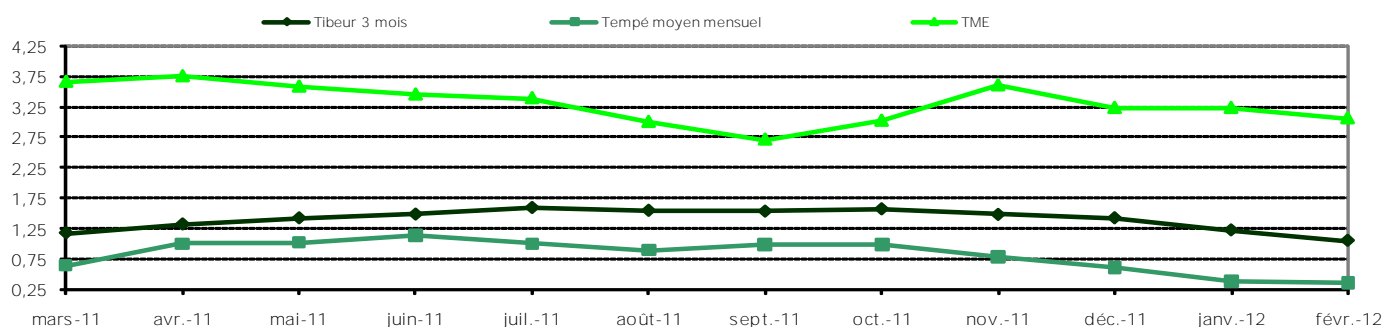
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
3,60%	3,23%	3,23%	3,06%	3,80%	3,43%	3,43%	3,26%

Taux de l'usure (applicable au premier trimestre 2012)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers		Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires 15,78%
Prêts à taux fixe	6,24%	Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 € 10,60%
Prêts à taux variable	5,83%	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale
Prêts relais	6,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament 9,67%
Autres prêts		Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable 5,45%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,65%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe 6,29%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,15%	Découverts en compte (1) 13,80%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	13,98%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,53%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	17,69%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	12,51%	Découverts en compte (1) 13,80%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

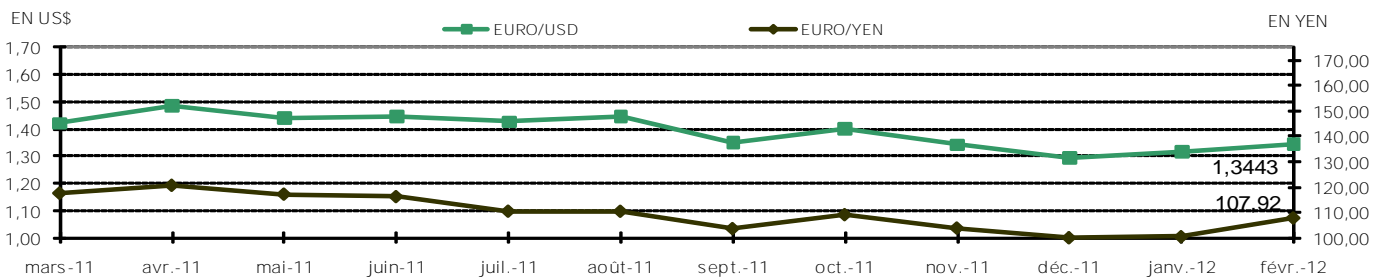
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3443	EURO/ZAR (Afrique du sud)	10,0080	EURO/SRD (Surinam)	4,39710
EURO/JPY (Japon)	107,9200	EURO/BWP (Botswana)	9,54150	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,38520
EURO/CAD (Canada)	1,3282	EURO/SCR (Seychelles)	18,7877	EURO/DOP (Rép. Dom.)	52,0528
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84390	EURO/MUR (Maurice)	38,5749	EURO/BBB (La Barbade)	2,66500
EURO/SGD (Singapour)	1,6726	EURO/BRL (Brésil)	2,2872	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,50000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,4252	EURO/VEF (Vénézuéla)	5,72250	EURO/XPX (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2902,1864	EURO/XCD (Dominique)	3,5978	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : V.- R. NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 MAMOUDZOU

Achevé d'imprimer le 12 mars 2012 - Dépôt légal : mars 2012 - ISSN 1240-280X